



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

IUT Bordeaux Montaigne

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE CANDIDATURES
POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 régissant l'élection partielle des représentants des usagers au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - LISTES DE CANDIDATURE(S) RECEVABLE(S)

➤ Nombre de sièges à pourvoir dans le collège usagers: 4 (4 titulaires ; 4 suppléants).

➤ Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes:

• Liste : Communication des organisations

- 1 - COATRINE Sébastien
- 2 - DUVAL Ella
- 3 - DELAHAYE-CONTE Aymeric
- 4 - DARRAS Méliッサ
- 5 - KWANZAMBI Joël
- 6 - LACOSTE Amandine

• Liste : Carrières sociales

- 1 - HODEMON Morgane
- 2 - CAPBERN Tanguï
- 3 - BARRANGER Estelle
- 4 - BOVANI Arthur



ARTICLE 2: PUBLICATION

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication, par voie d'affichage sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, Bâtiment 1 - 1^{er} étage devant le plateau administratif 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux par voie de mise en ligne sur le site internet de l'université, sur l'espace étudiants à l'adresse <http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/culture-et-vie-etudiante/vie-citoyenne/elections/election-partielle-au-conseil-d-institut-de-l-iut-bordeaux-montaigne.html> .

ARTICLE 3: EXÉCUTION

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac le 22 novembre 2016.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.